CM d'Épistémologie séance 9

Franck NEVEU
Sorbonne Université, Faculté des Lettres

Plan du cours

L'épistémologie de la linguistique

- Les matériaux : corpus, matériaux construits
 - 1 On a dit toutes sortes d'inepties sur le sujet
 - 2 Il a déjà été dit toutes sortes d'inepties sur le sujet
 - 3 Il s'est déjà dit toutes sortes d'inepties sur le sujet
 - 4 On a déjà fait allusion à ce problème
 - 5 Il a déjà été fait allusion à ce problème
 - 6 *Il s'est déjà fait allusion à ce problème
 - 7 On est déjà parvenu à une solution
 - 8 ?Il a déjà été parvenu à une solution
 - 9 *Il s'est déjà parvenu à une solution

- Il m'a été rapporté que...
- ?Il a été raconté que...
- ??Il s'est raconté que...
- *Il s'est rapporté à moi que...
- Mon patron a désigné un collègue
- Ce collègue a constitué un dossier
- Ce dossier a disparu
- *Le dossier que ce collègue que mon patron a désigné a constitué a disparu

La linguistique descriptive

GRAMMATICALITÉ

• La grammaticalité est la conformité d'une phrase aux règles qui régissent la grammaire d'une langue. À ce titre, elle est un des facteurs qui permettent de déterminer l'acceptabilité* d'un énoncé. La notion de grammaticalité a été notamment exploitée par la grammaire générative*. Dans cette perspective, tout sujet parlant dispose, sans en avoir nécessairement conscience, d'une grammaire intériorisée de sa propre langue, qui lui permet de produire et d'interpréter des énoncés. C'est à partir de cette grammaire intériorisée, qui relève de sa compétence* linguistique, qu'il formule, intuitivement, un jugement sur la grammaticalité ou l'agrammaticalité d'une séquence linguistique

La linguistique descriptive

ACCEPTABILITÉ

- La notion d'acceptabilité est parfois employée pour désigner la conformité d'un énoncé aux règles morphologiques, syntaxiques, et sémantiques qui régissent, en synchronie*, l'usage d'une langue. On peut ainsi tenir la phrase forgée par Noam Chomsky Colourless green ideas sleep furiously, « Les idées vertes sans couleur dorment furieusement », pour acceptable d'un point de vue morphologique et syntaxique, mais inacceptable d'un point de vue sémantique.
- Plus précisément, l'acceptabilité se définit comme un jugement statuant non pas sur la conformité d'un énoncé aux règles régissant la grammaire d'une langue (jugement de grammaticalité*), ni sur la conformité aux règles de la cohérence sémique (jugement d'interprétabilité*), même si ces types de conformité jouent un rôle très important dans la formation du sentiment linguistique ; elle se définit comme un jugement statuant sur l'accessibilité sémantique d'un énoncé. Dans cette perspective, est jugé acceptable un énoncé dont le sens est tenu pour accessible par la communauté des locuteurs d'une langue donnée, à un moment donné, dans les conditions courantes de la communication verbale.
- Contrairement à la grammaticalité, dont les critères ressortissent à la compétence* du locuteur,
 l'acceptabilité est déterminée par des critères qui ressortissent à la performance*, notamment la capacité d'attention, de mémorisation, de structuration cohérente et cohésive de l'information.

La linguistique descriptive

INTERPRÉTABILITÉ

• Le terme est employé le plus souvent pour désigner la conformité d'un énoncé aux règles de la cohérence sémique. L'association syntaxique de lexèmes* présentant des sèmes* incompatibles produit des énoncés qui, bien que grammaticaux, sont jugés ininterprétables en raison de leur coût interprétatif excessif (ex. La fracture a cultivé les ombrages malgré l'étang). Mais dans une large mesure c'est le contexte* qui détermine les compatibilités sémiques, et l'on pourrait ici en imaginer un qui contribue à modifier cette évaluation. Dans cette perspective, l'interprétabilité peut être définie comme une situation d'interprétation réunissant des conditions d'assignation d'un sens à un énoncé qui sont jugées suffisantes.

- Les procédures descriptives
 - Procédures commutatoires et critère de pertinence
 - Ma maison, ta maison, sa maison, notre maison (paradigme)
 - Maison/demeure, maisonnette/maisonnée, maison/raison (/m/, /r/)
 - Bien/chien /b/, /ch/
 - Bien/biais /in/, /è/, /yod/, /r/, yod sourd/yod sonore
 - Il parle très bien l'anglais/ Il a bien perdu son portefeuille

- Les procédures descriptives
 - Procédures transformationnelles
 - Transformation négative
 - Il parle -> Il ne parle pas / Il vient -> Il ne vient pas
 - Il parle bien l'anglais -> Il ne parle pas bien l'anglais
 - Il a bien perdu son portefeuille -> *Il n'a pas bien perdu son portefeuille
 - Transformation pronominale (pronominalisation)
 - Il juge ces résultats désastreux -> Il les juge désastreux (ces résultats)
 - Il commente (sans complaisance) ces résultats désastreux -> *Il les commente désastreux (ces résultats)
 - Transformation passive (passivation)
 - On juge ces résultats désastreux -> Ces résultats sont jugés désastreux
 - On commente (sans complaisance) ces résultats désastreux -> *Ces résultats sont commentés désastreux

- Les procédures descriptives
 - Procédures transformationnelles
 - L'extraction (ou déplacement)
 - Il juge ces résultats désastreux -> Ces résultats, il les juge désastreux
 - Il commente (sans complaisance) ces résultats désastreux -> *Ces résultats, il les commente désastreux
 - Le clivage (transformation au moyen de c'est qui/c'est que)
 - Il juge ces résultats désastreux -> Ce sont (là) les résultats qu'il juge désastreux
 - Il commente ces résultats désastreux -> *Ce sont (là) les résultats qu'il commente désastreux

- Les procédures descriptives
 - Procédures sémantiques
 - L'inférence
 - Une proposition p infère (implique) une proposition q si et seulement si, p étant vrai, q est nécessairement vrai
 - Si Elle a cueilli des roses est vrai, alors Elle a cueilli des fleurs est vrai
- INFÉRENCE [logique, sémantique, pragmatique]
- Du latin *inferre*, « porter dans, mettre en avant, produire ». Une inférence est un processus selon lequel une proposition* est admise en vertu de son lien logique avec une ou plusieurs propositions antécédentes tenues pour vraies (prémisses). La notion d'inférence entre dans le champ des sciences du langage en ce qu'elle fournit une consistance logique à l'implicite* du discours. Robert Martin (*Inférence*, *antonymie et paraphrase*, 1976) a distingué deux types principaux d'inférences : les inférences nécessaires, indépendantes de la situation d'énonciation, et inscrites dans la structure linguistique de l'énoncé (l'implication, le présupposé) ; les inférences possibles, correspondant à un implicite pragmatique, et déterminées par des paramètres situationnels (le sous-entendu).

- Les procédures descriptives
 - Procédures sémantiques
 - L'hyperonymie
 - Fleur est l'hyperonyme de rose; la rose est une fleur; la classe des roses est incluse dans la classe des fleurs
- HYPERONYMIE [sémantique]
- À partir du grec *huper*, « au-dessus, au-delà », et *onoma*, « nom ». Hyperonymie et hyponymie constituent les deux pôles d'une relation* sémantique externe affectant deux lexèmes de manière réciproque. Cette relation occupe une position intermédiaire entre les relations de synonymie et d'antonymie en ce qu'elle correspond à une possibilité de substitution unilatérale entre les lexèmes, et qu'elle marque par conséquent une hiérarchie sémantique entre les unités (relation du genre à l'espèce et de l'espèce au genre, chez Aristote).
- On appelle *hyponyme* un lexème *subordonné* à un autre lexème, qui lui est par conséquent *superordonné*, et qui est appelé *hyperonyme*. Par exemple : *basset, pomme, tilleul* sont des hyponymes de *chien, fruit, arbre* dans la mesure où tous les sèmes de *chien, fruit, arbre* sont des composants du sémème de *basset, pomme, tilleul*.
- La relation d'hyperonymie/hyponymie est une relation transitive. Si A (animal) est hyperonyme de B (mammifère) et que B est hyperonyme de C (chien), A est hyperonyme de C. De même si A (basset) est hyponyme de B (chien) et que B est hyponyme de C (animal), A est hyponyme de C.

- Les procédures descriptives
 - Procédures sémantiques
 - L'hyperonymie (suite)
- L'identification d'un hyperonyme et d'un hyponyme peut être réalisée par une procédure logique très simple, qui consiste à positionner les deux lexèmes visés dans l'opération suivante : être A [hyponyme, ex. *un basset*], c'est être B [hyperonyme, ex. *un chien*], mais être B, ce n'est pas forcément être A.
- On désigne par le terme de *co-hyperonymes* des lexèmes partageant le même hyponyme, et par celui de *co-hyponymes* des lexèmes partageant le même hyperonyme.
- Comme le rappelle Vincent Nyckees :
 - Toute connaissance du monde procède par classification. La relation d'hyponymie est donc une relation sémantique absolument fondamentale, puisqu'elle exprime la forme élémentaire de toute taxinomie et de tout classement des expériences au sein d'une communauté linguistique.
 - V. Nyckees, La Sémantique, Belin, 1998.

- Les procédures descriptives
 - Procédures sémantiques
 - La paraphrase
 - Quand l'inférence est valide dans un sens et dans l'autre (s'il est vrai que Il parle mal l'anglais, alors il est vrai que Il ne parle pas bien l'anglais, et inversement), la relation est celle de paraphrase. Deux phrases p et q sont en relation de paraphrase si, l'une étant vraie, l'autre est nécessairement vraie.
- PARAPHRASE [linguistique descriptive, sémantique]
- A partir du grec paraphrasis, « phrase à côté ». On appelle paraphrase la relation d'équivalence sémantique établie entre deux segments linguistiques. Deux énoncés peuvent être tenus pour paraphrastiques s'ils manifestent les mêmes conditions de vérité. La paraphrase sert notamment à identifier et à analyser les ambiguïtés. Ainsi, la phrase J'ai fait porter les fleurs à Marie peut-elle recevoir deux paraphrases différentes, ce qui atteste sa plurivocité : « J'ai fait porter les fleurs à Marie par quelqu'un » et « J'ai obligé Marie à porter les fleurs » (exemple emprunté à Catherine Fuchs, Les Ambiguïtés du français). On exploite largement la paraphrase en lexicographie, l'énoncé définitionnel étant par nature paraphrastique.
- On distingue fréquemment entre la paraphrase linguistique stricto sensu, qui repose sur une approche explicite du sens, et qui n'est pas soumise au contexte situationnel, et la paraphrase pragmatique, qui repose sur une approche dérivationnelle du sens. La validité de la paraphrase pragmatique est nécessairement subordonnée au repérage de l'intention de communication qui est à l'origine du message : ex. Il neige (paraphrase linguistique : « La neige tombe »; paraphrases pragmatiques possibles selon les contextes : « On va jouer dehors », « On ne sort pas », « Il faut rentrer les vélos », etc.). Linguistiquement, rien ne permet de prévoir la relation entre Il neige et « On va jouer dehors », « On ne sort pas », « Il faut rentrer les vélos », car cette relation ne peut s'établir que dans le cadre d'une situation énonciative bien déterminée.

- Les procédures descriptives
 - Procédures sémantiques
 - La polysémie
 - La polysémie (le fait qu'un mot ait plusieurs sens possibles) peut aussi se décrire au moyen de l'inférence. Un mot polysémique induit des inférences qui ne sont pas elles-mêmes reliées par des inférences. De Qqn défend qqc à qqun, on peut inférer que qqn s'oppose à ce que qqn ait cette chose ou fasse cette chose.
 - L'inférence langagière peut être non monotone (fonction monotone = fonction à une seule variable). Le fait que l'oiseau vole est en général vérifié. De x est un oiseau on peut inférer x vole. Mais il y a des exceptions : la poule, l'autruche ne volent pas. En tant qu'elle est non monotone l'inférence est valide tant qu'on n'a pas de raison de la remettre en cause.
 - L'inférence langagière peut être de type présuppositionnel (donc contestable dans le dialogue). Pierre veut divorcer implique que Pierre est marié. Pierre ne veut pas divorcer implique aussi que Pierre est marié. P et son contraire non-p induisent que q est vrai (Pierre est marié). P ne pouvant être que vrai ou faux, q est vrai dans tous les cas (puisqu'il est vrai si p est vrai et vrai aussi si p est faux).
 - L'inférence langagière peut être conversationnelle. Je demande à Pierre s'il a des enfants et il répond « oui j'ai une fille »; puis j'apprends qu'il a aussi quatre fils, je m'étonne et Pierre me répond en logicien qu'avoir une fille et quatre fils c'est bien avoir une fille. L'assertion langagière prétend non seulement dire le vrai mais en réponse à une question elle déclare normalement le maximum de ce que l'on sait être le vrai (la vérité et toute la vérité).

- Les procédures descriptives
 - Procédures sémantiques
 - La polysémie
- COOPÉRATION [pragmatique]
- La notion de coopération a été élaborée par le philosophe américain Paul Grice (1913-1988) pour décrire un aspect de l'échange* conversationnel :
- Principe de coopération
 - Que votre contribution à la conversation soit, au moment où elle intervient, telle que le requiert l'objectif ou la direction acceptée de l'échange verbal dans lequel vous êtes engagé.
 - P. Grice, « Logique et conversation », Communications n° 30, 1979, trad. D. Wilson & D. Sperber .
- Ce principe s'inscrit dans le cadre d'une théorie de l'interprétation des énoncés. Il est exemplifié par quatre maximes* conversationnelles, qui en spécifient les domaines d'application : les maximes de quantité (la contribution à l'échange doit énoncer autant d'informations que la conversation l'exige, mais pas plus); les maximes de qualité (la contribution ne doit énoncer que le vrai, et proscrire ce que l'on croit faux et ce pour quoi les preuves font défaut); les maximes de relation (la contribution doit être appropriée à l'objectif de la conversation, et donc pertinente); les maximes de manière, ou de modalité (la contribution doit être claire, non ambiguë, brève et ordonnée).
- Dans la perspective développée par Grice, le non-respect de ces lois* du discours, ou de certaines d'entre elles, manifeste une conduite conversationnelle non coopérative. Toutefois, le respect du principe de coopération n'a nullement pour corollaire l'harmonie de l'échange ou la mise en place d'un quelconque consensus entre les interactants. En témoigne le fait que ce principe s'applique également aux situations conversationnelles de controverse.

- Les procédures descriptives
 - Procédures quantitatives
 - Les phénomènes linguistiques peuvent se décrire par leur fréquence et par des corrélations quantifiables.
 - Il existe des universaux quantitatifs. Par exemple, la richesse du vocabulaire dépend de la taille du corpus mais la loi d'accroissement, si le corpus est homogène, a l'allure d'une courbe hyperbolique : plus la taille augmente, et moins l'accroissement en volume fait croître la richesse.
 - L'apport le plus important pour la description est d'ordre corrélatif : les phénomènes linguistiques peuvent être tout à fait indépendants; ils peuvent aussi être plus ou moins corrélés. Le calcul permet de dégager ce qui est statistiquement significatif (et non pas dû aux seules lois du hasard) et d'en prendre la mesure précise. Par exemple, l'emploi des temps grammaticaux n'est pas indépendant des types de verbes; les verbes qui aboutissent à un état résultant (comme sortir qui aboutit au résultat être sorti) manifestent une forte affinité, dans le récit, avec le passé simple; les verbes qui n'ont pas d'état résultant (comme marcher) s'emploient de préférence à l'imparfait.

La linguistique théorique

- Décrire vs expliquer (dire pourquoi)
- L'explication ne va pas en dehors d'une théorie
- Dès qu'elle se veut explicative, la linguistique devient une discipline théorisante
- La notion de langue
- La notion de langage
- Théorie et fonction prédictive
 - La combinatoire

Plan du cours

L'épistémologie de la linguistique

- La linguistique théorique
 - Théorie et fonction prédictive
 - La combinatoire
 - L'inférence
 - Fonction prédictive et formalisation
 - Théorie et fonction explicative
 - Critères d'évaluation de la théorie prédictive
 - La généralité explicative

La linguistique théorique

- Théorie et fonction prédictive

```
- La combinatoire
          (me)
je
tu (ne)
          (te)
                    (le)
il
          (nous)
                   (la)
                              (y)
                                         (en)
          (vous)
                    (les)
          (le)
                    (lui)
          (la)
                    (leur)
          (les)
```

La linguistique théorique

- Théorie et fonction prédictive
 - Fonction prédictive et formalisation
- Théorie et fonction explicative
 - Critères d'évaluation de la théorie prédictive
 - Cohérence, adéquation, étendue, simplicité, généralité
- GÉNÉRALITÉ [philosophie du langage]
- Le concept de généralité est au centre de la réflexion philosophique sur le signe et le langage. Dans l'Essai sur l'entendement humain (1690), John Locke justifie le concept en développant l'argument selon lequel la communication intersubjective serait impossible si chaque entité du monde devait être désignée par un nom propre. La thèse de Locke est que la généralité est une production nécessaire de l'esprit humain. Toutes les entités du monde (êtres, choses, idées) sont des existants particuliers. Leur généralité consiste dans une activité spécifique de l'entendement qui est de leur conférer une aptitude à représenter ou à signifier plusieurs existants particuliers. La généralité est abstraction, c'est-à-dire mise en relation. Si elle est la condition de l'intersubjectivité, elle est nécessairement la condition du langage.
 - •La généralité est chose intrinsèque au langage. Sans les signes, il n'y aurait pas de communication, non pas que, trivialement, il faille des signes pour communiquer au dehors ce qui se passe en notre for intérieur, mais plus subtilement parce que notre intériorité en tant que telle est incommunicable sans la généralité, et que la généralité est instauration par l'esprit d'une relation entre un élément un signe et d'autres éléments une signification.
 - S. Auroux & alii, La Philosophie du langage, PUF, 1996.

L'épistémologie de la linguistique La linguistique théorique

- Théorie et fonction explicative
 - Critères d'évaluation de la théorie prédictive
 - Cohérence, adéquation, étendue, simplicité, généralité
 - La généralité explicative
- MONDE POSSIBLE [logique, philosophie du langage, sémantique]
- La théorie des mondes possibles est une logique de type modal qui a été développée en philosophie du langage notamment par Hilary Putnam (*Mind, Language, and Reality. Philosophical papers*, 1975), et par Saul Kripke (*La Logique des noms propres*, 1982), et en sémantique logique, entre autres par Robert Martin (*Pour une logique du sens*, 1983). Un monde possible est un ensemble non contradictoire de propositions (au sens logique du terme) accessible à partir du présent, c'est-à-dire à partir de ce que l'on croit possible (monde potentiel), ou à partir du passé, c'est-à-dire de ce que l'on a cru possible (monde irréel).
 - Les « mondes possibles » eux-mêmes se prêtent à des conceptions diverses. On peut envisager un « monde possible » comme une totalité inconditionnée de faits non contradictoires, auquel cas le monde effectif apparaît comme un monde possible parmi une infinité d'autres. Ce critère de la non-contradiction confère au possible une extension infinie.
 - Plus restreinte est la conception où le possible est l'ensemble des mondes alternatifs du monde m_0 de ce qui est, ces mondes ne différant de m_0 que par une proposition ou un ensemble de propositions qui s'y trouvent vérifiées. Une telle vue du possible ne va pas en dehors du temps.
 - R. Martin, Pour une logique du sens, PUF, 1992 (première édition 1983).

La linguistique théorique

- COMPOSITIONNALITÉ [sémantique]
- Le principe de compositionnalité a été développé notamment par le philosophe et logicien Gottlob Frege (1879-1925). Il repose sur la thèse selon laquelle le sens d'une expression est fonction du sens de ses composants.
- Le sens est compositionnel dans la phrase *II a pris la clé du garage*, car il est facteur du sens du prédicat et de celui de ses arguments. Le sens est non compositionnel dans *II a pris la clé des champs*, car il ne saurait être déduit du sens du composant prédicatif et de celui des composants argumentaux : il s'agit d'une clé qui permet de sortir de l'endroit où l'on est pour aller en terrain libre, et non pas d'une clé ouvrant des champs clos. La non-compositionnalité se caractérise par une opacité sémantique variable notamment en fonction du degré de figement* des expressions, et par des restrictions syntaxiques.
- L'analyse compositionnelle vise à identifier des unités de signification et à étudier leurs modes d'agencement dans les phrases et les textes. Les composants sémantiques d'une unité phrastique ou textuelle sont obtenus par la mise en place d'opérations de déduction et de paraphrase, et par l'examen des relations d'implication et de présupposition.
- Le paradigme logique où s'inscrit le principe de compositionnalité se heurte toutefois à la notion de textualité, qui définit le texte comme un palier de complexité linguistique non réductible à une suite de phrases :
 - [...] ou bien la textualité n'existe pas car le sens du texte se réduit à celui de ses phrases (qui correspondent à des propositions susceptibles de valeurs de vérité). Ou bien elle existe, mais on ne peut calculer strictement le sens du texte, car il n'existe pas de règles syntaxiques qui permettraient de le faire. C'est précisément l'impossibilité de définir des règles au sens fort qui a conduit à l'abandon des grammaires de textes fondées sur le paradigme formel [...]. C'est au palier du texte que la conception commune de la compositionnalité laisse apparaître le plus clairement ses lacunes : le global y détermine le local et le recompose. C'est pourquoi une phrase et a fortiori un mot peuvent changer de sens quand se modifie leur contexte immédiat et lointain.
 - F. Rastier & alii, Sémantique pour l'analyse, Masson, 1994.